

Expressions

Numéro 55 - avril 2012 - 1 euro

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



ACTION!

Union
syndicale
Solidaires

www.solidaires.org

NON A LA RECHERCHE D'EMPLOI



expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Avant comme après les élections, le syndicalisme de transformation sociale à l'offensive !

Agir nationalement face aux urgences sociales, permettre une convergence des boîtes en lutte, réaffirmer le rôle de l'action syndicale y compris en période électorale, être force de proposition dans le cadre intersyndical mais sans être paralysé par l'inertie des autres organisations syndicales... telles étaient les motivations de la manifestation nationale du samedi 24 mars, organisée par notre Union syndicale Solidaires.

Celle-ci fut dynamique, revendictive, offensive. Dans chaque collectif militant (sections syndicales, syndicats, fédérations, Solidaires départementaux), il nous faut faire le bilan, identifier les points sur lesquels nous devons progresser, discuter du sens politique de notre initiative et de ses suites, des moyens que nous nous sommes donnés pour la réussir, comprendre pourquoi certaines équipes syndicales de base n'ont pas eu les informations régulièrement mises à disposition durant deux mois, collectiviser les nombreux acquis positifs de cette campagne, etc.

À quelques jours des élections présidentielles, à deux mois des élections législatives, nous réaffirmons notre pleine autonomie. Celle-ci n'est nullement synonyme d'une neutralité politique, qui d'ailleurs n'existe pas. L'Union syndicale Solidaires s'est largement exprimée sur le bilan calamiteux des politiques menées par le Président sortant et sa majorité.

Nous avons mis en avant nos propositions alternatives en matière de fiscalité, de protection sociale, de salaire, de droit à l'emploi ou de développement des services publics... pour la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux. Nous avons indiqué clairement qu'il fallait des politiques qui rompent clairement avec la logique économique antisociale à l'œuvre jusqu'à ce jour.

Au lendemain des élections, l'existence de classes sociales aux intérêts opposés, ne sera pas abolie. Nous voulons la transformation sociale de la société. Nous avons des revendications de fond qui vont dans ce sens, nous avons aussi des exigences à plus court terme, tout aussi importantes, car le besoin de justice et le droit pour tous et toutes de vivre décemment ne sauraient attendre. Mais les revendications les meilleures n'ont d'intérêt que lorsqu'on s'organise : l'action collective reste le meilleur moyen pour qu'elles soient satisfaites. Avant comme après les échéances électorales, les mobilisations sont indispensables pour changer la donne et imposer nos revendications.

Plus de 5 millions de chômeurs et de chômeuses, plus de 8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Les « plans sociaux » s'accumulent, les suppressions d'emplois publics se multiplient, chômage partiel, temps partiel imposé et emplois précaires sont présentés comme les seules solutions... tandis que les discours politiques se succèdent, laissant patronat et banquiers poursuivre la destruction des emplois et de nos vies. De quoi être très justement en

colère. Une colère, qu'il nous faut exprimer collectivement, dirigée contre les responsables de cette situation insupportable. Une colère, qui ne doit pas se retourner contre d'autres victimes de ce système. Une colère, dont le débouché sera la construction de la société que nous voulons demain, par nos luttes d'aujourd'hui.

Soyons offensifs, nous avons toute légitimité à défendre nos revendications. Nous ne sommes responsables ni de la crise qu'ils ont provoquée, ni de la dette qu'ils ont créée ! Depuis des années, les gouvernements privatisent les profits et de socialisent les pertes. Si on changeait la donne, en faisant de la satisfaction des besoins collectifs la priorité commune ?

Créer les conditions d'un profond changement social, voilà l'enjeu. Pour cela, il nous faut aussi mener une action syndicale internationaliste : les traités européens organisent le pillage des populations pour renflouer banquiers et actionnaires ! Là aussi, l'unité et la coordination des luttes sont nécessaires. Soutenir les luttes qui se déroulent dans les autres pays est normal, mais c'est insuffisant : nous devons renforcer et développer le syndicalisme de luttes au plan international.

Nous ne sommes pas les seul-es à les mettre en avant ces priorités. Les associations de chômeuses et chômeurs présentes le 24 mars les partagent, pour l'essentiel. Il en est de même de nombre d'équipes militantes d'autres organisations syndicales : adressons-nous à elles. **Construisons le front social nécessaire pour gagner !**

MES, TSCG... L'Europe du pire !

Le MES, c'est le Mécanisme européen de stabilité. Le TSCG, appelé aussi « pacte budgétaire », c'est le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire, c'est-à-dire la zone euro.

Le TSCG c'est Maastricht au carré

Le principe du TSCG a été acté lors du sommet européen du 9 décembre 2011 et il devrait être signé lors du prochain Conseil européen début mars par les Chefs d'Etat et de gouvernement. Il entrerait en action le 1er janvier 2013 à condition que douze Etats membres de la zone euro le ratifient d'ici là. Il ne peut être considéré juridiquement comme un traité européen puisque deux Etats, le Royaume-Uni et la République tchèque n'en seront pas signataires. Cependant, le TSCG utilisera, dans ses modalités d'application, les organismes créés par les traités européens (Commission, Cour de justice...).

Aux 60 % du PIB, montant maximum de la dette publique autorisée, aux 3 % du PIB, maximum autorisé de déficit budgétaire, va se rajouter une nouvelle règle, la fameuse « règle d'or », qui indique que « Le budget général devra être équilibré ou en excédent 1 ». Cette règle devra être intégrée « par le biais de dispositions contrai-

gnantes et permanentes, de préférence au niveau constitutionnel, de façon à garantir son respect dans le processus budgétaire national ».

Elle sera considérée comme respectée si le déficit structurel atteint 0,5 % du PIB. Or, la notion de déficit structurel est très contestée et très contestable. Il s'agit du déficit budgétaire calculé hors des variations de la conjoncture. Sa mesure ne fait d'ailleurs pas l'unanimité, varie selon les économistes et dépend d'un certain nombre d'hypothèses. C'est la Commission européenne qui calculera le déficit structurel des Etats. Le rapport annuel 2012 de la Cour des comptes indique que le déficit structurel de la France était de 5 % du PIB en 2010, soit 96,55 milliards. Le ramener à 0,5 % du PIB aurait supposé une économie de près de 87 milliards d'euros ! Le pacte de stabilité limitait le déficit budgétaire à 3 % quelle que soit la situation économique. Il n'avait d'ailleurs pas été respecté, avant même la crise, par la France et l'Allemagne.

Au moment de la crise financière, tous les Etats, même ceux comme l'Irlande ou l'Espagne qui étaient en excédent budgétaire, ont vu leur déficit se creuser sous l'effet mécanique de la récession qui a fortement réduit les recettes budgétaires, des plans de relance et du soutien financier aux banques. Inapplicable, la norme des 3 % a heureusement volé en éclats. Après avoir perdu toute marge de manœuvre en matière monétaire, les gouvernements abandonnent le levier de la politique budgétaire.

contrairement à ce qui était indiqué dans une version antérieure, ne peut plus saisir elle-même la Cour de justice en cas d'infraction du traité, elle sera néanmoins chargée de faire un rapport désignant les Etats devant être traînés devant la Cour de justice par « les parties contractantes », c'est-à-dire les autres Etats ayant ratifié le traité. La Cour de justice, organisme non élu, devient ainsi la référence suprême pour juger de la pertinence d'un budget national. Plus même, si elle estime qu'un Etat n'a pas respecté son jugement elle pourra lui imposer une amende pouvant aller jusqu'à 0,1 % de son PIB. L'aberration qui consiste à sanctionner financièrement un Etat en proie à des difficultés financières ne semble pas avoir effleuré les rédacteurs du traité.

Aberration des sanctions

Des mécanismes automatiques de correction vont être mis en place. Concernant la dette publique, les Etats qui dépasseraient le montant de 60 % du PIB devront le réduire en trois ans suivant la règle de 1/20 par an. De plus, un mécanisme proposé par la Commission sera mis en œuvre en cas de dépassement du déficit structurel autorisé de 0,5 % du PIB.

Le Conseil européen du 9 décembre 2011 avait adopté une nouvelle procédure de sanction en cas de dépassement de la règle des 3 % de déficit budgétaire : les sanctions proposées par la Commission seront automatiques sauf si les Etats ne s'y opposent à la majorité qualifiée (procédure dite de « vote à la majorité qualifiée inversée »). Si la Commission,

économiquement absurde, démocratiquement et socialement inacceptable

Economiquement absurde, démocratiquement et socialement inacceptable

Au-delà de ces dispositions juridiques, c'est la logique même de ce traité qu'il faut interroger. S'imposer un quasi-équilibre budgétaire, cela signifie que les investissements de long terme seront financés par les recettes courantes.

Or ces investissements seront utilisés des décennies durant par plusieurs générations, il est donc totalement absurde qu'elles soient financées par les recettes du moment.

Si cette règle devait être respectée, elle entraînerait l'impossibilité, de fait, d'investir pour l'avenir, alors même que la nécessité d'amorcer la transition écologique va demander des investissements massifs. Ce gouvernement par les règles - dette 60 % du PIB, déficit courant maximum 3 %, déficit structurel, 0,5 % -, est la marque de l'ordolibéralisme allemand. Pour ce dernier, maintenir un bon fonctionnement des marchés suppose que les Etats se dotent de règles strictes.

Une autre hypothèse, non contradictoire, peut cependant être envisagée, celle de l'effet d'aubaine. Comme l'avait analysé Naomi Klein dans son ouvrage La stratégie du choc, il s'agit pour les classes dirigeantes de se saisir de l'occasion pour remettre en cause frontalement les droits sociaux qui avaient été concédés auparavant et qu'elles n'avaient pas encore réussi à éradiquer. Dans cette hypothèse, la crise, produit des politiques néolibérales, serait ainsi une opportunité pour parachever le modèle néolibéral.

Sortir de l'emprise des marchés

Une telle orientation ne peut se mettre en œuvre qu'en écartant les peuples des processus de décision et en violant de façon systématique les procédures démocratiques : textes rédigés dans l'opacité la plus totale, votés à la va-vite sans aucun débat public par les parlements nationaux, refus de consulter le peuple au motif que « la gouvernance de l'Union européenne n'est pas de nature à influencer la vie des Français » (dixit Claude Guéant sur LCI le 19 février), dispositions qui vident la souveraineté populaire au profit d'organismes non élus comme la Commission ou la Cour de justice, mise de côté du Parlement européen seule instance démocratiquement élue...

Cela confirme ce que l'on savait déjà, le néolibéralisme est incompatible avec la démocratie.

D'autres solutions sont cependant possibles à condition de sortir de l'emprise des marchés financiers. Cela suppose d'abord que la BCE et les banques centrales nationales puissent, sous contrôle démocratique, financer les déficits publics. Il faut aussi une réforme fiscale d'ampleur qui permette de réduire les déficits et redonne des marges de manœuvres à l'action publique.

Celle-ci pourra alors financer une activité productive tournée prioritairement vers la satisfaction des besoins sociaux et la transformation écologique en mettant les banques sous contrôle public. Il s'agit fondamentalement de repenser radicalement la construction européenne en mettant fin à des politiques d'austérité injustes et inefficaces et en mettant en œuvre des politiques économiques et sociales au service des populations.

Ce sont de telles orientations qu'un futur gouvernement de gauche devrait commencer sans attendre à mettre en œuvre en France et qu'il devrait porter au niveau européen.

Europe : pas sans nous !

Début mars, en quelques jours, plus de 10 000 personnes avaient signé l'appel pour un référendum sur le nouveau Traité européen lancé par 200 militant-es associatifs, politiques et syndicalistes, dont les membres du Secrétariat national de Solidaires :

« [...] Les dirigeants et les technocrates de l'Europe, au service de la finance, enfoncent les populations dans la récession, la régression sociale et la misère, renforçant ainsi les inégalités, les discriminations et la xénophobie. [...] Nous refusons de renoncer à nos droits !! [...] Quelle que soit l'issue des échéances électorales d'avril, mai et juin, que le texte reste en l'état ou qu'il soit modifié lors d'une éventuelle renégociation, nous exigeons la tenue d'un référendum pour que le peuple décide si la France doit approuver ou refuser le nouveau Traité ».

Pour signer :
www.referendum-europe.org

Le MES sous l'emprise des marchés...

Le MES a été adopté le 30 janvier dernier et devrait entrer en action en juillet 2012. Il se veut un mécanisme de solidarité entre les Etats. Il vise à être « un soutien à la stabilité à ses membres qui connaissent ou risquent de connaître de graves problèmes de financement ». Le MES prêterait donc des fonds aux Etats qui auront du mal à emprunter directement sur les marchés financiers. Il aura le statut d'une Institution financière internationale basée au Luxembourg et bénéficiera d'une immunité juridique totale.

Son capital est fixé à 700 milliards d'euros. Ce sont les Etats qui souscriront à ce capital. « de manière irrévocable et inconditionnelle », en fonction de leur poids économique. Les deux plus importants souscripteurs en seront l'Allemagne et la France avec respectivement 27 % et 20,5 % du capital, ce qui leur donne un droit de vote équivalent dans les décisions du MES. La France devra donc verser au MES 142,7 milliards d'euros. Comme pour les autres Etats, ce versement se fera en cinq ans, par tranche de 20 % par an, somme que

la France devra emprunter sur les marchés financiers. Mais il est fort probable que ces sommes risquent d'être insuffisantes en cas d'aggravation de la crise.

Si le MES devait secourir la Grèce, l'Irlande, l'Espagne, le Portugal et l'Italie, tous pays aujourd'hui sur la sellette, il serait vite dépassé. D'où le fait que le MES va être autorisé à emprunter sur les marchés financiers avec pour objectif d'arriver par « effet levier » à emprunter trois à quatre fois son capital. Mais pour le faire à un taux faible, il faut qu'il soit bien noté par les agences de notation.

Or les deux pays encore triple A adhérents au MES (Allemagne et Pays-Bas) ne représentent que 32,5 % de son capital. Les autres pays sont plus ou moins soumis à la défiance des marchés. Le risque est donc grand que le MES subisse aussi cette défiance et ne soit pas noté triple. De plus, comment le MES remboursera sa dette si les pays contributeurs, qui seront aussi ses débiteurs, sont en difficulté et si les taux grimpent ? Loin de sortir les Etats et la zone euro de l'emprise des marchés financiers, le MES la renforce encore. Les

banques, qui peuvent emprunter à 1 % auprès de la Banque centrale européenne (BCE), prêteront au MES à un taux nettement supérieur. Le MES prêtera aux Etats à un taux encore supérieur et ces fonds serviront à payer la charge de la dette qui entrera dans les coffres des banques. C'est la solidarité version néolibérale, les banques solidaires avec elles-mêmes.

Mais ce n'est pas tout, car ces « aides » aux Etats se font « sous une stricte conditionnalité » définie par la Commission européenne, la BCE et le Fonds monétaire international (FMI). C'est cette triaie qui est en train de mettre le peuple grec à genoux à force de réductions de salaires, de privatisations, de remise en cause des droits des salariés... Les mêmes remèdes sont d'ailleurs appliqués avec plus ou moins de vigueur partout en Europe. Pour avoir accès au MES, il faudra en passer sous les fourches caudines de l'austérité drastique. Pour verrouiller juridiquement cette procédure, il est indiqué que l'octroi d'une aide financière sera, à partir du 1er mars 2013, conditionnée par la ratification du TSCG.

La CES

et le pacte budgétaire

La Confédération européenne des syndicats (CES), dans une déclaration de son Comité de direction datée du 25 janvier 2012, a clairement indiqué qu'elle « s'oppose à ce nouveau traité ». Il s'agit d'une prise de position historique de la CES qui, par le passé, avait activement soutenu tous les traités européens.

Autre évolution, la CES se prononce pour un nouveau mandat pour la BCE dont l'objectif « devrait être de promouvoir la stabilité des prix, le plein emploi et la convergence des conditions financières des Etats membres. La BCE ne devrait pas seulement avoir la possibilité, mais aussi l'obligation d'agir comme un « prêteur et acheteur de dernier ressort » pour la dette souveraine ». Cependant, la CES ne dit mot, dans cette déclaration, du MES et de son lien avec le TSCG et se prononce pour « une mise en commun partielle de la dette au travers des euro-obligations », mesure dont on ne voit pas en quoi elle permettrait de sortir les dettes souveraines de l'emprise des marchés.

...et des agences de notation

SOS homophobie

La lutte contre l'homophobie, un enjeu syndical...

Sachant bien que notre prise en charge sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle était à améliorer, voire à lancer au sein de notre Union syndicale, nous avons rencontré dans nos locaux nationaux deux membres de la commission « syndicats » de l'association SOS homophobie.

Les échanges ont permis de montrer que le syndicalisme soutenait effectivement peu les personnes victimes d'homophobie : 76% de celles appelant pour signaler une homophobie au travail disent ne pas avoir de soutien syndical, soit par refus, soit parce qu'il n'y a aucun contact. D'où une multitude d'associations au sein des entreprises qui prennent en charge ces discriminations, mais qui n'exonèrent pas l'action syndicale nécessaire. Un sondage réalisé par le CSA sur demande du défenseur des droits en décembre 2011, montre que les salarié-es du privé comme les agents de la fonction publique condamnent largement les comportements discriminatoires à l'égard d'un-e collègue homosexuel-le.

Tout est donc à faire pour un syndicalisme qui ne peut accepter les différents types de discriminations. La mise en place d'une commission LGBT au sein de notre Union syndicale est l'un des moyens, elle a même été validée lors d'un Bureau national en 2010. Si l'expérience de Solidaires Paris, qui a mis en place une telle commission, ne s'est pas encore étendue au niveau national, sa relance est au programme. Autre décision suite à cet échange fructueux, l'élaboration d'une formation commune à destination des militant-es, qui doit se mettre en place d'ici la fin de l'année.

Présentation de SOS homophobie

Créée en 1994, l'association compte 1 000 membres, et s'appuie sur 15 délégations régionales. Elle s'est donnée trois missions : soutenir les victimes d'actes homophobes, lutter contre toutes les formes de LGBTphobies, militer pour l'égalité des droits.

Elle a mis en place une ligne d'écoute, ouverte quatre heures par jour toute la semaine, elle intervient également en milieu scolaire, elle réalise un rapport annuel basé sur les appels reçus, et mène des actions de formation.

www.sos-homophobie.org

L'homophobie au travail, c'est quoi ?

La parole joue un rôle majeur dans les violences faites aux personnes LGBT : blagues, insultes et injures, dénigrement, moqueries au quotidien... Cela entraîne mal être au travail, repli sur soi, absentéisme élevé, et une dévalorisation de son image.

Tous les secteurs sont concernés, public, privé, associatif... Quelle que soit la taille des entreprises, la passivité des directions, des collègues, des syndicalistes permet que se banalisent les propos insultants mais également que subsiste un traitement différencié en matière de droits (pas d'accès à certains droits découlant de la signature d'un Pacte, toujours pas parfaitement reconnu dans les entreprises). Il y a d'ailleurs très peu d'accords d'entreprise qui prennent en compte cette discrimination.

Mais il existe également un plafond de verre (non accès aux postes à responsabilités) démontré notamment par une étude de Thierry Laurent et Ferhat Mihoubi de l'université d'Évry-Val d'Essonne*, et également des pénalités salariales : pour les gays de plus de 45 ans, la rémunération est inférieure de 13 % dans le secteur public, de 11% dans le privé...

* « Moins égaux que les autres ? Orientation sexuelle et discrimination salariale en France » : http://www.parisschoolofeconomics.eu/IMG/pdf/Papier_TL-FM_version_finale_.pdf

Quelques définitions

- **Homophobie** : ce terme est apparu dans les années 1970, et vient de homo, abréviation d'homosexuel et de phobie, du grec « phobos » qui signifie crainte. L'homophobie désigne les manifestations de mépris, de rejet et de haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être. Ainsi, est homophobe toute organisation ou individu rejetant l'homosexualité et les homosexuel-les, et ne leur reconnaissant pas les mêmes droits qu'aux hétérosexuel-les. C'est donc un rejet de la différence, au même titre que la xénophobie, le racisme, le sexisme, les discriminations sociales...

- **LGBT** : abréviation pour Lesbiennes, Gays, Bisexuel-les, Transsexuel-les

infos solidaires

15 idées reçues sur la fiscalité

C'est le titre d'un livre réalisé par ATTAC. Celui-ci reprend et déconstruit les idées reçues sur la fiscalité. Il contribue ainsi à poser les termes d'un débat si nécessaire du fait de la crise, de la hausse des inégalités et des besoins en matière de politiques publiques. Il livre également les principaux axes permettant de mettre la justice fiscale et sociale au cœur d'une future réforme des impôts. Car sans justice fiscale, donc sans impôts légitimes, la vie en société est impossible. Le livre (7,50 €) est disponible en librairie ou auprès d'ATTAC.

De l'information pour les adhérent-es Solidaires

Plusieurs commissions nationales Solidaires publient un bulletin d'information diffusé par mail : Solidaires international, Solidaires et égales, Et voilà... etc. Tout cela (et bien d'autres choses !) est disponible sur le site Solidaires (www.solidaires.org), mais vous pouvez aussi demander à les recevoir en contactant le Secrétariat national (contact@solidaires.org). Toutes les deux semaines, est aussi publié Solidaires en action, qui recense l'activité de nos syndicats, fédérations et unions interprofessionnelles.

Du matériel pour les permanences, les tables de presse...

[Rappel] 25 Fiches réalisées par Solidaires afin de mieux connaître ses droits... pour les faire appliquer ! C'est là : <http://www.solidaires.org/rubrique377.html>

Les Chômeurs s'invitent au Fouquet's

Le 7 mars dernier, les associations de chômeurs (AC !, APEIS, MNCP) ont choisi de manifester au Fouquet's, lieu hautement symbolique de la présidence Sarkozy. Par cette action, elles entendaient dénoncer le sort fait à des millions de femmes et d'hommes, qui survivent avec des droits sociaux de plus en plus réduits, qui doivent chaque jour rogner sur toutes les dépenses, même les plus vitales. Mais le Fouquet's c'est la chasse gardée des privilégié-es de ce pays : c'est sans doute pour cela que les pouvoirs publics ont arrêté pour quelques heures les occupant-es : militant-es des associations de chômeurs et syndicalistes qui les soutiennent, comme ceux/celles de l'Union syndicale Solidaires. Décidément, il ne fait pas bon s'attaquer aux inégalités dans notre pays !



Controns l'imposture sociale du FN !

Un quatre pages Solidaires pointant quelques éléments principaux du pseudo programme social du Front national (http://www.solidaires.org/IMG/pdf/tract_antiFN.pdf) a été envoyé fin février à l'ensemble des structures membres pour tractage. L'analyse approfondie du programme du FN repose sur la diffusion, que nous souhaitons la plus large possible, d'une nouvelle brochure réalisée par l'association Visa (cf. article dans le précédent numéro). Vous trouverez les modalités pour commander celle-ci à l'adresse suivante : <http://www.visa.org/node/8210>



Expressions solidaires

Journal édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Villette
75 019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé

N° CPPAP : 1 008 S 05397

Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme : Atelier Du Bonjour

Rio + 20

CLIMATE JUSTICE NOW!

3 questions à :

Maxime Combes

militant d'Attac France et de l'Aitec, engagé dans le projet Echo des Alternatives (www.alter-echos.org).

Rio+20, ça vient d'où au juste ?

Il y a 20 ans se tenait à Rio de Janeiro (Brésil) le Sommet de la Terre. Y avaient été adoptés une déclaration définissant les principes du développement durable, l'Agenda 21 et les Convention-cadres sur la diversité biologique (CDB), sur les changements climatiques (CCNUCC) et pour la lutte contre la désertification. Vingt ans plus tard, le Brésil, et Rio, accueillent une nouvelle Conférence des Nations-Unies pour un Développement Durable (CNUDD) du 20 au 22 juin 2012.

Entre temps, les désastres environnementaux se sont aggravés (dérèglements climatiques, pertes de biodiversité, pollutions...), la pauvreté et la faim dans le monde persistent, les inégalités s'amplifient et la crise économique s'étend. Plutôt qu'établir un véritable bilan de ces politiques internationales débutées en 1972 à Stockholm avec la création du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), il a été décidé que le sommet de Rio+20 porterait sur « l'économie verte ».

« L'économie verte », c'est quoi ?

En 1992, le développement durable prétendait faire la synthèse entre les exigences de durabilité écologique, de justice sociale et d'efficacité économique. Ce compromis s'est finalement avéré intenable et insoutenable. Avec l'économie verte, la dimension sociale semble même disparaître. Malgré l'approfondissement de la crise financière, il n'est pas prévu que Rio+20 questionne les logiques d'un capitalisme néolibéral mettant les populations en concurrence et gaspillant les ressources. Au contraire, l'objectif est d'étendre le modèle.

Janez Potocnik, commissaire à l'environnement de l'Union Européenne (UE), a ainsi déclaré : « Nous devons passer d'une situation où l'environnement était protégé du business, au fait d'utiliser le business pour protéger l'environnement ». Pour l'UE, l'économie verte c'est « investir dans les principales ressources et le capital naturel » qui « pourraient devenir les moteurs de la croissance économiques et des marchés mondiaux », notamment en « encourageant la participation du secteur privé ».

Ainsi, l'économie verte n'est pas seulement une opération visant à repeindre en vert le capitalisme. Il s'agit par exemple d'intégrer les processus biologiques, ce qu'ils appellent les services écosystémiques, dans le cycle du capital. Objectif : entamer une nouvelle phase d'expansion capitaliste supposée pouvoir résoudre l'ensemble des défis actuels. Pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'économie verte « entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ».

Sauf à croire aux contes merveilleux, difficile d'imaginer que les politiques, instruments et logiques qui ont suscité les crises actuelles, pourraient les résoudre.

Quelle alternative ? Pourquoi un sommet des peuples ?

Une vaste coalition de près de 400 organisations brésiliennes organise un **sommet des peuples pour la justice sociale et écologique, contre la marchandisation de la vie et pour la défense des biens communs**. Il se tiendra du 15 au 23 juin à Rio. Une journée d'action globale et décentralisée est prévue le 20 juin, jour d'ouverture de la conférence officielle. Refus de considérer les biens naturels comme des ressources exploitables sans limites, récupération des biens communs, politiques et expériences de transitions énergétique et écologique, relocalisation d'activités et circuits courts de distribution, souveraineté alimentaire et pratiques agroécologiques, régulations financières et monnaies locales, les propositions et expériences alternatives ne manquent pas.

Les populariser, les développer, les mettre en synergie, donner à voir l'autre monde, pour partie déjà là, qu'il faut construire, tels sont les objectifs de ce sommet des peuples. Le tout pour entamer un processus de démarchandisation et définanciarisation de la nature, des sociétés et de la vie.

Pour en savoir plus : <http://climatjustice.org/rio20-enjeux-et-informations>

Pourquoi Solidaires n'a pas signé le protocole sur « Egalité professionnelle Femme / Homme » dans la Fonction publique ?

Solidaires a pris acte des quelques avancées figurant dans la loi du 12 mars 2012 relative à « l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et à la lutte contre les discriminations ». Il n'en demeure pas moins que les mesures proposées sont faibles, peu contraignantes et n'engagent en rien les employeurs publics. La seule mesure chiffrée concerne l'accès des femmes aux responsabilités de la haute fonction publique (préfètes, rectrices, ambassadrices...) avec l'objectif d'un flux entrant sur ces fonctions de 40 % en 2018. Et encore, cela ne signifie pas qu'en 2018, il y aura 40 % de femmes sur ces fonctions.

Pour toutes les autres femmes, rien de concret qui fasse réellement avancer les choses !

Solidaires attendait des signes forts, tels que, par exemple :

- La neutralisation du temps passé en congés parental ;
- La suppression des primes au mérite dont les critères de mobilité et de disponibilité entraînent, de fait, des discriminations de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- La revalorisation des filières féminisées ;
- La suppression du contingentement du 8ème échelon pour tous les C administratifs qui de fait sont majoritairement « toutes » ;
- La décision de revoir toutes les mesures défavorables aux femmes en matière de pension : minimum garanti, bonification de un an par enfant, possibilité de départ anticipé pour les mères de trois enfants et plus ;

- La prise en compte pour le congé « paternité » du deuxième parent actant ainsi la reconnaissance des familles homoparentales ;
- L'ouverture de véritables négociations sur le Supplément Familial de Traitement ;
- La création d'un véritable service public à la petite enfance et des objectifs chiffrés pour l'allocation de places en crèche.

Mais que pouvait l'on attendre de négociations bâclées, qui n'ont été, dans les faits, qu'une suite de réunions pour la plupart convoquées pour 16 heures (l'idéal pour les mères de famille !), avec pour seul objectif d'aboutir à un accord avant les élections ?... Rien, sauf ce qui en est sorti !

C'est pour toutes ces raisons, et encore bien d'autres qui vous seront détaillées dans un quatre pages, que Solidaires a dit : **Non !**